
Les lycées dans la ville: l'exemple parisien (1802-1914)

The Lycées in Cities: The Example of Paris (1802-1914)

Gymnasien in der Stadt: Paris als Paradigma (1802-1914)

Marc Le Cœur



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/835>

DOI : [10.4000/histoire-education.835](https://doi.org/10.4000/histoire-education.835)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2001

Pagination : 131-167

ISBN : 2-7342-0889-X

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Marc Le Cœur, « Les lycées dans la ville: l'exemple parisien (1802-1914) », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 90 | 2001, mis en ligne le 12 janvier 2009, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/835> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.835>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

© Tous droits réservés

Les lycées dans la ville: l'exemple parisien (1802-1914)

The Lycées in Cities: The Example of Paris (1802-1914)

Gymnasien in der Stadt: Paris als Paradigma (1802-1914)

Marc Le Cœur

« Ce que la ville me présentait d'abord, pour m'initier à une mécanique sociale plus complexe, c'était une de ses institutions les plus représentatives, une des plus dépayantes aussi pour un enfant de la campagne : le lycée »¹.

- 1 Comme d'autres édifices communautaires, couvents, hôpitaux, casernes ou prisons, les lycées rêvent d'insularité. Pendant longtemps, ce sont des établissements confinés et cloisonnés où vivent recluses d'importantes populations d'enfants et d'adultes de toutes conditions, d'où les femmes sont théoriquement proscrites à l'exception des religieuses de l'infirmerie et des ouvrières lingères, et dont les fenêtres grillées découragent les tentatives d'évasion autant que les incursions clandestines. Leurs bâtiments mêmes sont agencés de manière à tenir à l'écart les personnes étrangères qui pourraient perturber la vie réglée qu'on mène à l'intérieur : les familles des lycéens ne connaissent que quelques pièces placées au plus près de la rue (bureaux de l'administration, parloirs ou salles d'attente, chapelle et plus rarement salle des fêtes) et les fournisseurs, auxquels une entrée particulière est destinée dans une partie reculée de l'établissement, ne sont autorisés à pénétrer que dans le quartier des cuisines ; une autre entrée doit même être réservée aux élèves externes qui permet, en principe, de les maintenir à distance de leurs camarades internes. Les lycées sont des microcosmes qu'on peut légitimement identifier à une petite agglomération urbaine comme au pays tout entier, selon qu'on parle de leur ordonnancement ou de la population scolaire quand elle est traversée par les mêmes courants de pensée et touchée par les mêmes inégalités que la population française. Sous la Monarchie de Juillet, le proviseur Rinn voit ainsi dans le lycée Louis-le-Grand qu'il dirige « un amas confus de maisons formant un village ou plutôt une ville avec ses beaux et ses vilains

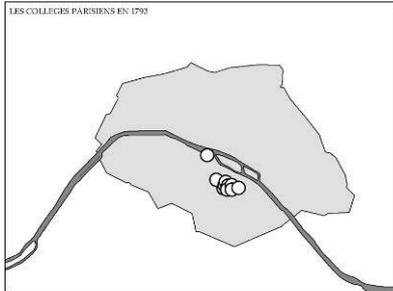
quartiers »², et l'écrivain Julien Green, dans le lycée de son enfance, « une France en petit »³.

- 2 Les lycées aspirent à l'autarcie mais leur prospérité dépend des multiples ressources que procure la ville : ils y recrutent une grande partie de leurs effectifs et y profitent de la proximité d'établissements divers où les élèves prennent des bains chauds, s'exercent à la natation ou à l'équitation, de blanchisseries et de certaines grandes salles où se déroulent les cérémonies universitaires (banquet de la Saint-Charlemagne, distribution des prix...) que, faute de place, ils ne peuvent souvent célébrer à demeure. En contrepartie, ils subissent des nuisances spécifiquement urbaines, que l'administration peine à contrecarrer. Partagés entre attraction et répulsion, les lycées éprouvent à l'égard de la ville des sentiments ambivalents.
- 3 Jusqu'à l'ouverture des premiers lycées de jeunes filles, au seuil des années 1880, Paris est la seule ville française à compter plus d'un lycée⁴. Aussi y trouve-t-on réunis tous les problèmes que peuvent rencontrer les établissements scolaires dans leur environnement : difficultés liées au choix de leurs emplacements, pénibilité d'un voisinage subi mais non désiré, troubles produits par certaines entreprises ou certains commerces du quartier, ou par la voie publique... Pour exemplaires qu'ils soient, ces tracasseries n'en sont pas moins exacerbés car la capitale cumule les handicaps. À Paris plus qu'ailleurs, la santé, la sécurité et la moralité des élèves ainsi que la bonne marche de leurs études sont exposées à des menaces exogènes qui imposent aux établissements une surveillance incessante de leurs abords et de grandes facultés d'adaptation. Peu à peu, les conflits qui les opposent continuellement à la ville vont faire place à une relation pacifiée, fondée sur une meilleure compréhension réciproque, en écho à la mutation de l'institution scolaire elle-même. Ainsi verra-t-on l'ouverture progressive des lycées sur la cité accompagner, anticiper ou suivre l'évolution des pratiques pédagogiques, l'apparition de nouveaux enseignements et l'assouplissement de la discipline⁵.

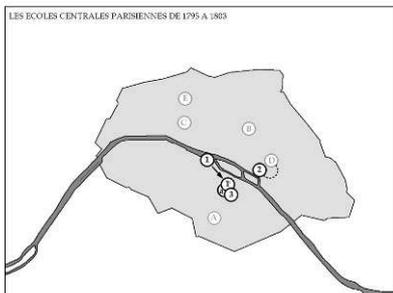
I. Une répartition équitable ?

- 4 Bien que leurs bâtiments soient entretenus aux frais des communes où ils sont établis⁶, les lycées n'ont pas vocation à satisfaire une clientèle exclusivement locale. Rien n'oblige en effet les familles à vivre à proximité des établissements que fréquentent leurs enfants, d'autant que la claustration des élèves est quasi systématique jusque tard dans le siècle⁷ et que l'apparition puis le développement des transports ferroviaires vont bientôt favoriser les déplacements de ville à ville : « Des champs, des gares et des villages s'en vont derrière moi bien vite et la Ville avance, la bonne Ville-au-lycée devant laquelle s'enfuient les champs, les gares et les villages », écrit ainsi le jeune narrateur de *La Mère et l'enfant*, se remémorant le voyage en train qui le conduisait à sa première rentrée scolaire⁸. Toutefois, parce qu'ils appartiennent à un vaste réseau national, ces établissements sont échelonnés sur l'ensemble du territoire, où ils forment un quadrillage dont les mailles se resserreront année après année : à l'origine, on doit théoriquement en trouver un par ressort de cour d'appel ; plus tard, il y en aura un par département.
- 5 Il en va tout autrement dans la capitale, dont les établissements, qui focalisent une grande part de l'attention des gouvernements successifs eu égard au caractère particulièrement élitaire et cosmopolite de leur public, ne sont soumis à aucune circonscription urbaine (paroisse, arrondissement ou quartier). Là seulement,

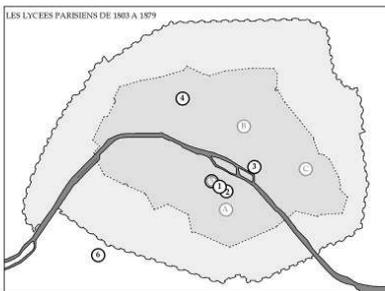
l'administration n'est pas tenue de prendre en considération la démographie, en dépit des nombreux rapports qui s'y réfèrent. La question du nombre et des emplacements des lycées parisiens se pose de manière singulière, mais en des termes qui varient au gré des régimes politiques et des besoins, faute d'un règlement ayant statué une fois pour toutes sur ces questions. L'étude de leur répartition dans la ville révèle une page inédite de l'aménagement de Paris au XIX^e siècle.



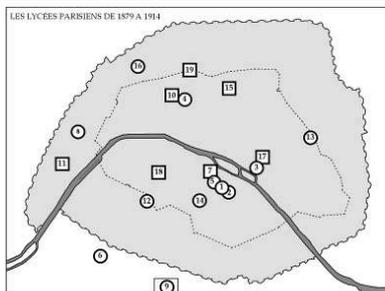
11. L'enceinte des Fermiers-généralistes (1784-1787) circonscrit Paris jusqu'en 1800. Ce jour-là, les limites de la capitale seront repoussées jusqu'à l'enceinte de Thiers, long anneau fortifié élevé de 1841 à 1864.



○ Ecoles centrales mises en service ○ Ecoles centrales projetées
 a. Institut des Bourgeois / Prytanée français ; 1. Ecole centrale des Quatre Nations ; 1. Ecole centrale de Paris ; 2. Ecole centrale de la rue Saint-Jacques ; 3. Ecole centrale du Faubourg ; 4. Abbaye du Val-de-Grâce (1795) ; 5. Prieuré de Saint-Martin des Champs (1795 et 1799) ; C. Couvent des Filles de la Croisette (1795) ; D. Couvent des Minimes (1795) ; E. Couvent des Capucines (1795).



○ Lycées mis en service ○ Lycées projetés en 1832
 1 à 6, voir ci-dessous ; A. Pensionnat Paroissier ; B. Prieuré de Saint-Martin des Champs ; C. Maison Sainte-Croix.



○ Garçons □ Filles
 1. Louis-Le-Grand ; 2. Henri IV ; 3. Charlemagne ; 4. Condorcet ; 5. Saint-Louis ; 6. Michel-et-Vieuvoy ; 7. Fénelon ; 8. Janson-de-Sally ; 9. Lakanal (Sceaux) ; 10. Racine ; 11. Molère ; 12. Buffon ; 13. Voltaire ; 14. Montaigne ; 15. Lamartine ; 16. Carnot ; 17. Victor-Hugo ; 18. Victor-Dumas ; 19. Jules-Ferry.
 (cartographie: Marie-Laure de Launay et Thomas Vernez)

1. Le Quartier latin, « Sinaï de l'enseignement universitaire »⁹

- 6 À la veille de la Révolution, la capitale compte dix collèges de plein exercice, qui s'élèvent sur la rive gauche de la Seine : les collèges d'Harcourt, du Cardinal-Lemoine, de Navarre, de Montaigu, du Plessis, de Lisieux, de la Marche, des Grassins, de Louis-le-Grand et des Quatre-Nations (ou collège Mazarin). À l'exception du dernier d'entre eux, tous se côtoient sur le versant nord de la montagne Sainte-Geneviève, entre le fleuve et l'enceinte de Philippe-Auguste, formant un ensemble compact d'établissements que relie un dédale de ruelles tortueuses et escarpées. Bien qu'ils mécontentent de nombreuses familles, le nombre élevé et l'entassement des collèges ont de fervents soutiens au sein même de l'Université, qui tiennent à pérenniser les limites séculaires du Quartier latin et s'opposent à tout redéploiement des maisons d'instruction ; ainsi, dans les années 1760, plusieurs projets ont échoué, qui prévoyaient la création de nouveaux établissements sur la rive droite de la Seine et le déménagement du collège de Lisieux vers le quartier de la Bastille, dans les bâtiments de la maison-professe que les Jésuites, expulsés de France, venaient de quitter¹⁰. Le 19 mai 1789 toutefois, se ralliant au vœu de la population parisienne, la corporation enseignante inscrit parmi les doléances qu'elle présente aux États généraux « le transfert de quelques collèges de plein exercice dans les quartiers les plus éloignés du centre de l'Université »¹¹. Tous les obstacles étant levés, le démantèlement du Quartier latin est désormais inéluctable.
- 7 Dans les projets de réforme du système éducatif qui sont étudiés successivement à partir de 1791, il apparaît rapidement que tous les établissements de la capitale ne sauraient être conservés. Quelques mois après la suppression des collèges sur tout le territoire de la République (15 septembre 1793), lassée d'attendre un plan d'éducation nationale qui tarde à être adopté, la commission d'instruction publique du département de Paris décide de leur substituer provisoirement cinq « instituts », ainsi que l'avait vainement proposé Condorcet un an et demi plus tôt. Mais ce projet ne remédie qu'imparfaitement aux défauts de l'ancien dispositif : s'il réduit de moitié le nombre des établissements, il ne leur assigne aucun emplacement nouveau¹² ; en outre, il se heurte à la Convention nationale qui, cherchant à organiser l'unité de l'enseignement dans toute la République, refuse d'entériner les initiatives locales. Enfin les lois des 7 ventôse an III (25 février 1795) et 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) créent les écoles centrales à raison d'une école par département et en attribuent cinq à la seule ville de Paris.

2. Des écoles centrales... aux lycées centraux

- 8 Deux facteurs principaux déterminent le choix des locaux qui accueilleront les écoles centrales : afin de préserver les finances de la République, il importe de désigner des bâtiments dont la disposition et l'état général permettront une appropriation rapide et peu coûteuse ; surtout, on devra trouver, auprès de chaque école, une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentale, ressources dont disposent peu d'anciens collèges. À Paris comme dans la plupart des villes des départements, les recherches s'orientent donc bientôt vers les centaines de propriétés confisquées au clergé, aux émigrés ou à la Royauté depuis le début de la Révolution.

- 9 De fait, la première liste d'emplacements qui est proposée pour la capitale dédaigne les bâtiments scolaires de la montagne Sainte-Geneviève (8 messidor an III / 26 juin 1795) : pour l'installation de quatre des écoles projetées, les locaux excentrés d'anciennes congrégations religieuses leur seraient préférés, et l'édifice des Quatre-Nations retrouverait seul sa vocation initiale. De manière à en faciliter l'accès depuis tous les points de la capitale, les quatre nouveaux sites retenus jalonnent le parcours de la « croisée de Paris », soit, au midi et au nord, sur le tracé de l'ancien *cardo* de la Lutèce primitive (rues Saint-Jacques et Saint-Martin) : l'abbaye du Val-de-Grâce et le prieuré de Saint-Martin des Champs ; à l'ouest et à l'est, en bordure des rues Saint-Honoré et Saint-Antoine : le couvent des Filles de la Conception et la maison-professe des Jésuites (ou, à défaut, le couvent des Minimes, à l'arrière de la place des Vosges). Outre qu'elle entraînerait l'abolition des frontières de l'ancienne Université de Paris, cette nouvelle répartition mettrait un terme à l'archaïque monopole de la rive gauche, où l'on ne trouverait que deux écoles contre trois sur la populeuse rive droite ; quant au Quartier latin, déserté, il ne conserverait que l'Institut des Boursiers, établissement qui a succédé au collège de Louis-le-Grand deux ans plus tôt¹³.
- 10 Malgré sa clairvoyance, ce plan n'est pas adopté dans son intégralité, et seuls deux des sites proposés sont finalement retenus¹⁴ : ouvertes à la veille de l'été 1796, les premières écoles centrales de Paris investissent les bâtiments respectifs du collège des Quatre-Nations, de la maison-professe des Jésuites, rue Saint-Antoine, et de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à l'arrière du Panthéon ; quant aux deux dernières écoles – auxquelles on proposera d'affecter, respectivement en août 1798 et mars 1799, les bâtiments du couvent des Capucins, à la Chaussée d'Antin, et une partie de ceux du prieuré de Saint-Martin des Champs¹⁵ –, elles resteront à l'état de projets. En dénaturant ce qui demeurera à jamais comme la seule véritable tentative de répartition rationnelle et équitable des établissements d'instruction parisiens, la Convention et le Directoire ont hypothéqué l'avenir sans le savoir et entravé durablement le développement des écoles centrales, puis des lycées.
- 11 Jusqu'en 1801, les trois écoles parisiennes échappent à l'entassement malgré leur proximité : placées aux angles d'un triangle imaginaire qui a la cathédrale Notre-Dame pour centre et pour côtés une longueur moyenne de 1 500 mètres, elles desservent trois quartiers distincts – le faubourg Saint-Germain, le Marais et le Quartier latin – et attirent de ce fait des populations très différentes. Mais le transfert de l'école de peinture, sculpture et architecture dans le bâtiment des Quatre-Nations, arrêté le 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801), entraîne bientôt le déménagement de la plus importante d'entre elles vers l'ancien collège du Plessis, rue Saint-Jacques, au grand dam de ses professeurs. Alors que le faubourg Saint-Germain perd définitivement son seul établissement public d'enseignement, le Quartier latin recouvre sa suprématie : deux des trois écoles centrales y voisinent désormais avec le Prytanée français, précédemment Institut des Boursiers.
- 12 La mise en activité des premiers lycées parisiens, en 1803 et 1804, entérine ce nouveau déséquilibre entre les quartiers de la capitale. Parce qu'il n'est toujours pas question d'élever des bâtiments destinés spécifiquement à l'usage scolaire et que la quantité de Biens nationaux encore disponibles s'est considérablement réduite en quelques années, les nouveaux établissements sont simplement substitués aux maisons d'éducation préexistantes : sur la montagne Sainte-Geneviève, l'actuel lycée Louis-le-Grand remplace le Prytanée français et l'école centrale du Plessis, et l'actuel lycée Henri IV,

l'école centrale du Panthéon ; de l'autre côté de la Seine, dans le quartier du Marais, le lycée Charlemagne succède à l'école centrale de la rue Saint-Antoine et, au nord-ouest de la capitale, l'actuel lycée Condorcet investit les locaux qu'aurait dû occuper l'école centrale (seulement projetée) de la Chaussée d'Antin.

3. Une tentative de rééquilibrer l'est parisien

- 13 Après quelques années, il apparaît que le nombre de quatre lycées ne répond plus aux besoins de la population parisienne, d'autant que les deux établissements de la rive droite n'accueillent « provisoirement » que des externes¹⁶ : en 1809, on compte 1 792 lycéens à Paris ; ils sont 3 681 en 1812, dont 937 pensionnaires, chiffre très élevé que n'avaient jamais atteint les écoles centrales. Par un décret du 15 novembre 1811, Napoléon décide en conséquence que quatre nouveaux lycées seront établis à Paris¹⁷, sans leur affecter néanmoins aucun emplacement, ce qui provoque, pour la première fois, un afflux de suggestions spontanées de chefs d'institutions ou de simples particuliers, qui attestent l'importance de l'enjeu. L'administration, soucieuse sans doute de son impartialité, ne retient aucune de ces propositions, détermine seule les endroits où seront établis les lycées supplémentaires et définit ainsi un nouveau plan d'ensemble qui tente de corriger les imperfections du dispositif initial au profit de l'Est parisien (décret du 21 mars 1812). Les édifices retenus sont, sur la rive gauche, l'ancien collège d'Harcourt, rue de la Harpe [boulevard Saint-Michel], et le pensionnat Parmentier, rue des Postes [Lhomond] ; sur la rive droite, l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs, que libérerait le Conservatoire des Arts et Métiers, et la maison Sainte-Croix, rue de Charonne. Mais la Restauration s'aperçoit bientôt le projet impérial ; des lycées projetés, seul le « lycée d'Harcourt » verra le jour, qui sera mis en activité comme collège royal de Saint-Louis en octobre 1820 à une encablure de Louis-le-Grand.
- 14 Et puis ? Et puis plus rien jusqu'à l'arrivée de Jules Ferry et de son équipe en 1879... Pendant soixante ans, les Parisiens n'auront d'autre choix que d'entasser leurs enfants dans ces quelques lycées ou, après 1850, de les envoyer dans les établissements libres (laïques ou religieux) qui prolifèrent dans la capitale¹⁸.

4. L'inertie des préfets

- 15 Avec seulement cinq lycées intra-muros, le XIX^e siècle ne fait pas mieux que l'Ancien Régime : la rive droite demeure pénalisée et la majeure partie de l'ouest de Paris, dépourvue de tout établissement d'instruction publique, situation fâcheuse qu'aggrave encore l'agrandissement de la capitale par l'annexion des communes suburbaines, mise à exécution le 1^{er} janvier 1860. Des établissements supplémentaires ont pourtant été réclamés aux édiles, auxquelles revient désormais l'érection de nouveaux collèges royaux ou lycées¹⁹, mais les appels pressants de la population ou des gouvernements sont restés sans effet. Une création toutefois est à mettre au crédit du Second Empire, qui apporte à cet égard une modeste amélioration : en 1864, Napoléon III prononce l'affranchissement de l'annexe champêtre du lycée Louis-le-Grand, à 700 mètres de la porte de Versailles, et en fait un établissement autonome, l'actuel lycée Michelet à Vanves. Mais dans Paris même, les lacunes perdurent. L'heure n'est pas encore à la multiplication des établissements.

- 16 De tous les préfets de la Seine, le baron Haussmann est sans doute le plus à blâmer, qui n'ébauche la création d'aucun nouveau lycée, en dépit des exhortations du ministre et du vice-recteur de l'académie de Paris²⁰ et malgré un contexte propice à la construction de grands bâtiments publics. La métamorphose de la capitale ne profite pas aux lycées. Haussmann se contente d'agrandir Saint-Louis, Henri IV et Condorcet, et de prescrire le déplacement vers un nouveau site des établissements scolaires dont la reconstruction s'impose de manière impérieuse, solution bâtarde qui lui vaudra l'un de ses rares échecs personnels : s'il parvient à extirper le collège Rollin (actuel lycée Jacques-Decour) du Quartier latin et à transférer vers l'ouest le collège Chaptal²¹, il doit renoncer à transporter Louis-le-Grand à proximité du faubourg Saint-Germain en raison des protestations d'anciens élèves qui s'opposent violemment à son déracinement²².

5. La ruée vers l'ouest

- 17 Une nouvelle époque s'ouvre avec l'arrivée au pouvoir des Républicains, dont le point de départ est le court rapport que rédige Octave Gréard en avril 1879, quelques semaines seulement après sa nomination à la tête de l'académie de Paris²³. Après avoir stigmatisé l'insuffisance, le surpeuplement et le délabrement des lycées de la capitale, le vice-recteur réclame, par ordre d'urgence, la reconstruction de Louis-le-Grand, la construction du futur lycée Janson-de-Sailly²⁴, la création de trois nouveaux lycées – à l'est de Paris (avenue de la République), au nord-ouest (dans le XVII^e arrondissement) et au sud-ouest (dans le XV^e arrondissement) – et l'agrandissement de Saint-Louis. Contrairement aux projets avortés de 1795 ou de 1812, ce nouveau plan est, cette fois, intégralement réalisé dans les années suivantes, et c'est à Jules Ferry et ses successeurs qu'il revient de le mettre à exécution, en collaboration avec la Ville de Paris. Mieux, il est étendu : aux nouveaux lycées de garçons vont venir se joindre bientôt des lycées de jeunes filles, créés en application de la loi du 21 décembre 1880.
- 18 La célérité avec laquelle sont entrepris les travaux trahit l'impatience du gouvernement : à partir de 1882, un nouvel établissement ouvre ses portes à chaque rentrée scolaire, dont certains permettent de soulager d'une partie des effectifs des lycées existants, de sorte que le nombre de lycées parisiens va être multiplié par trois entre 1879 et 1914.
- 19 La répartition des lycées de garçons est celle qui préoccupe le plus l'administration, car il ne s'agit pas seulement de rattraper le retard pris par la capitale en matière d'enseignement secondaire public depuis plusieurs décennies²⁵, mais aussi (surtout ?) de contrer l'hégémonie qu'exercent les maisons d'éducation religieuses dans les arrondissements occidentaux²⁶. Trois lycées y sont fondés (Janson-de-Sailly, Buffon et Carnot), dont les emplacements répondent à cet impératif politique plus qu'à une étude statistique des besoins réels des Parisiens ; de la même façon, Lakanal est créé à Sceaux, dans cette banlieue sud où prospèrent déjà plusieurs établissements privés. À l'inverse, un seul lycée est créé à l'est de la capitale (Voltaire), à la frontière de deux arrondissements très peuplés mais où n'existe alors aucune menace congréganiste (le XI^e et le XX^e). La localisation des lycées de jeunes filles pose moins de problèmes : chacun d'eux sera placé de préférence près d'un lycée de garçons²⁷ et, à l'exception du lycée Molière, dans les arrondissements centraux de la capitale (IV^e, VI^e, VII^e, VIII^e et IX^e).

6. De précieux auxiliaires : les transports urbains

- 20 La multiplication et l'éparpillement des lycées constituent un progrès remarquable, mais les critères de répartition adoptés engendrent un nouveau déséquilibre, au détriment cette fois des arrondissements populaires qui ceinturent Paris au nord, à l'est et au sud (XVIII^e, XIX^e, XX^e, XII^e, XIII^e et XIV^e arrondissements), vaste territoire où la municipalité concentre simultanément une partie des écoles primaires supérieures et la quasi-totalité des écoles professionnelles. Il serait toutefois abusif de parler de ségrégation géographique ou sociale car, à l'heure où le régime de l'internat connaît une désaffection croissante, le choix des sites les plus excentrés a été déterminé par la facilité et la rapidité des communications : proximité de grands axes de circulation²⁸, de transports en commun ou d'une ligne de chemin de fer qui élargiront les zones de recrutement jusqu'aux quartiers circonvoisins et même aux communes de la banlieue, ainsi que cela se produit déjà au lycée Condorcet²⁹. Janson et Molière tirent ainsi bénéfice du chemin de fer de ceinture et des lignes de tramway qui relient les anciennes communes de Passy et d'Auteuil au centre de Paris ; Lakanal est implanté sur le trajet de la ligne de Sceaux³⁰ ; Buffon est construit dans le voisinage de la gare Montparnasse, ainsi que l'avait réclamé Jules Ferry dès 1880. Dès lors, le principal handicap est moins l'éloignement du domicile familial que la longueur et la durée de trajets qu'enfants et adolescents doivent souvent apprendre à parcourir seuls³¹.
- 21 En dépit d'une augmentation constante du nombre de lycéens et du ralentissement concomitant des créations d'établissements dans la capitale – aucun lycée n'est fondé entre 1895 (Victor-Hugo) et 1912 (Victor-Duruy) –, cette carte scolaire fonctionnera tant bien que mal jusqu'à ce que, au lendemain de la Grande Guerre, la surpopulation scolaire impose une nouvelle campagne de constructions dans Paris même et, ce qui est nouveau, dans les communes périphériques. Alors seulement apparaîtra la nécessité de mettre l'emplacement et le nombre des lycées en rapport avec la population. Avec une clientèle de plus en plus locale, ceux-ci deviendront bientôt de simples équipements de quartier, démentant ainsi le pressentiment de Jules Verne qui imaginait qu'en 1937 serait créé un gigantesque établissement – la Société Générale de Crédit instructionnel [sic] – centralisant « l'éducation de la France entière » sur un lieu unique : le Champ-de-Mars³² !

II. La ville hostile

- 22 Jusqu'à la Monarchie de Juillet, l'administration est plus préoccupée par le contenu de l'enseignement et la conduite des élèves que par la distribution intérieure des établissements. En l'absence de textes définissant précisément la nature des locaux que doit abriter un lycée, seule une connaissance graduelle des besoins permet alors de corriger les défauts de l'aménagement primitif et de pallier ses carences. Fondée d'abord sur ces tâtonnements empiriques, l'organisation matérielle des lycées se rationalise peu à peu jusqu'à donner naissance à une nouvelle typologie architecturale qui combine les exigences de la pédagogie, de l'hygiène et de la discipline. Il est un point pourtant que les proviseurs et les architectes peinent à maîtriser complètement : l'environnement urbain. Souvent pernicieuse, malsaine, séditeuse, bruyante et propice aux accidents de toutes sortes, la ville est un adversaire contre lequel les établissements scolaires doivent apprendre à se prémunir.

1. Un voisinage indésirable

- 23 Les conditions d'installation des premiers lycées sont très hétérogènes. La configuration et la dimension des parcelles, la disposition et l'état général des bâtiments, le nombre et la surface des cours et jardins varient beaucoup d'un établissement à l'autre. Pendant longtemps, les costumes des lycéens présentent seuls un caractère uniforme. Louis-le-Grand n'est qu'un agglomérat de constructions disparates et terriblement délabrées qui dominent des cours sombres et humides où de pauvres arbres peinent à s'épanouir³³ ; Henri IV, au contraire, est un vaste ensemble architectural aussi prestigieux qu'harmonieux, à l'arrière duquel s'étendent jardins et vergers, et une large terrasse arborée ; Condorcet dispose également d'un grand jardin, précédé par des bâtiments peu étendus mais de construction récente (1783), qui bordent une unique cour de récréation : l'ancien cloître des Capucins ; le lycée Charlemagne enfin consiste en bâtiments réguliers, aux lignes sévères, mais dont l'implantation en fond de parcelle prive l'établissement d'une véritable façade sur la rue Saint-Antoine³⁴.
- 24 En dépit de leurs dissemblances, tous présentent pourtant de nombreux traits communs. Ainsi, pendant plusieurs décennies, la plupart des lycées français sont contraints de partager leur territoire avec d'autres établissements publics : musées, bibliothèques municipales, locaux de la justice de paix, facultés, etc., dont la présence (parfois au cœur même des établissements) perturbe la vie scolaire et contrarie toute tentative d'organisation rationnelle des locaux. Aussi les proviseurs n'ont de cesse qu'ils n'obtiennent le départ de ces voisins importuns, en prétextant tour à tour la sécurité des élèves, le manque de place ou de simples règles de bienséance. Naturellement, les lycées de la capitale n'échappent pas à de telles servitudes : l'ancien collège du Plessis, dont les deux-tiers ont pourtant été attribués au lycée Louis-le-Grand par un décret impérial en 1804, est occupé par l'École normale et, pendant un temps, par la faculté des Lettres et une section de la faculté de Droit³⁵ ; la bibliothèque de Sainte-Geneviève, maintenue dans ses locaux après sa nationalisation en 1790, frustre le lycée Henri IV d'un étage entier, et la sacristie de l'église Saint-Paul-Saint-Louis forme une enclave dans l'enceinte du lycée Charlemagne. Quarante années s'écoulent avant qu'un gouvernement prête attention aux légitimes réclamations des lycées parisiens et ne se décide à mettre un terme aux querelles qu'engendrent fatalement ces cohabitations forcées : en 1839, une convention arbitre le conflit qui oppose Charlemagne et les administrateurs de la fabrique de l'église adjacente ; en 1841, une loi proclame le déménagement de l'École normale vers un bâtiment neuf, rue d'Ulm³⁶, et une nouvelle loi, trois ans plus tard, celui de la bibliothèque des Génovéfains à l'emplacement de l'ancien collège de Montaigu, à deux cents mètres du lycée Henri IV³⁷. La contemporanéité de ces actes n'est pas fortuite : l'initiative en revient au ministre Abel-François Villemain, auquel on doit au même moment le premier texte réglementant l'organisation matérielle des établissements secondaires³⁸.
- 25 Dans les années suivantes, les lycées doivent encore lutter pour ne pas être chassés purement et simplement, car leurs emplacements excitent les convoitises³⁹. Quant à leurs contours, ils ne sont pas intangibles, et nombre de lycées doivent se soumettre aux transformations de la capitale et abandonner des portions de terrains à la voirie, en contrepartie parfois de nouvelles parcelles. Si l'élargissement des voies existantes profite peu aux établissements⁴⁰, le percement de rues nouvelles peut à l'inverse se

révéler salubre : la rue Clovis (1807), la rue du Havre (1844) et le dernier tronçon de la rue de Vaugirard (c. 1910) permettent ainsi le dégagement partiel des lycées Henri IV (façade nord), Condorcet (façade ouest)⁴¹ et Saint-Louis (façade sud)⁴².

- 26 Un autre point préoccupe vivement les lycées : des immeubles d'habitation ou de simples maisons encerclent encore la plupart d'entre eux, qui interceptent les rayons du soleil et étouffent les cours. Pire, certains ont des vues directes sur l'intérieur des établissements qui peuvent occasionner de sérieuses perturbations. Le plus vulnérable à cet égard est le lycée Saint-Louis, le plus neuf mais aussi le plus enclavé des lycées parisiens d'alors⁴³. Maîtres, domestiques et élèves doivent essuyer les provocations et les quolibets de prostituées et d'étudiants qui peuplent certains hôtels garnis des alentours. Ne pouvant faire cesser ces comportements subversifs, l'administration décidera la mise en place d'un treillage haut de cinq mètres devant les façades fautives et la plantation d'arbres supplémentaires dans les cours de récréation.

2. S'isoler

- 27 Année après année, l'expérience prouve donc tout l'intérêt qu'ont les établissements à disposer, une fois pour toutes, de la totalité d'un îlot. Malheureusement, tout projet de désenclavement s'achoppe souvent aux coûts prohibitifs des parcelles limitrophes et, en 1865, moins d'un lycée français sur sept est complètement isolé des constructions particulières⁴⁴.
- 28 Une étape décisive est franchie avec la construction des nouveaux collèges Chaptal (1866-1876) et Rollin (1866-1877) : pour la première fois à Paris, des établissements d'enseignement secondaire sont construits *ex nihilo* sur des îlots quadrangulaires, dégagés sur toutes leurs faces ; pour la première fois, l'ampleur du parti général, la régularité et la rationalité des distributions, la pondération des masses, le nombre et l'étendue des cours, la multiplication des accès s'accordent parfaitement aux règlements édictés par le ministère comme aux prescriptions des hygiénistes. Arrivée à maturité, l'architecture scolaire trouve là ses premiers chefs-d'œuvre modernes.
- 29 Comme d'autres constructions contemporaines (les Halles centrales, le nouvel Opéra...), les deux collèges deviennent rapidement des archétypes qui, grâce à une large diffusion dans la presse professionnelle, suscitent d'infinies variantes jusqu'à la Première Guerre mondiale. À Paris en particulier, ils ouvrent la voie aux grands lycées de garçons que fonde bientôt la Troisième République. À leur suite, Janson, Montaigne, Buffon, Voltaire et le nouveau Louis-le-Grand consacrent l'émancipation des établissements scolaires et s'affirment avec orgueil comme d'imposants monuments urbains dont les façades interminables forment des remparts qui, de toutes parts, préservent les cours de récréation de tout contact avec l'extérieur. Associé parfois au percement de voies nouvelles⁴⁵, les nouveaux lycées contribuent désormais à l'embellissement mais aussi à la croissance de leurs quartiers respectifs en entraînant dans leur sillage un grand nombre de familles bourgeoises⁴⁶. À la différence de leurs aînés, ils concourent au dynamisme de la cité : le 23 août 1884, un mois avant la mise en service de Janson-de-Sailly, le journal *Le Temps* observe qu'on « peut, sans exagération, compter de 250 à 300 maisons neuves dans un rayon de 400 mètres tout autour du lycée », phénomène qui se reproduit quelques années plus tard dans les parages du lycée Buffon comme dans ceux du lycée Lakanal⁴⁷. Comme l'écrivait Gustave Dupont-Ferrier à propos de Buffon et de

Janson, « le quartier fit autant pour la fortune du lycée, que le lycée pour la fortune du quartier »⁴⁸.

- 30 Curieusement, les lycées de jeunes filles n'obéissent pas aux mêmes règles, sans doute parce que la rareté et le coût élevé des terrains dans le centre de Paris privent l'administration de vastes îlots, sans doute aussi parce que le gouvernement souhaite en faire des établissements plus modestes et d'une nature plus familiale. Hormis le lycée Molière – le plus « masculin » d'entre eux –, les lycées de jeunes filles s'apparentent à de vastes demeures bourgeoises, enchâssées dans des immeubles et ouvertes sur des voies secondaires, à l'abri du tumulte de la cité. Dans ces cas seulement, force est de constater que les architectes ne jouissent pas de conditions très favorables : Fénelon et Lamartine sont fondés dans les bâtiments d'anciens hôtels particuliers, dont une partie plus ou moins importante devra être conservée *in fine* ; Racine, qui succède à une « vieille et sombre construction », est bâti sur une parcelle très étriquée et malcommode, en contre-haut de la rue du Rocher ; quant à Victor-Hugo, coincé entre les dépendances du musée Carnavalet et l'ancienne Bibliothèque historique de la Ville de Paris (hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau), il doit inclure un passage destiné à relier, au premier étage, ces deux institutions municipales.

3. S'agrandir

- 31 Qu'ils aient été ou non construits pour un usage scolaire, qu'ils soient enclavés ou parfaitement isolés, tous les établissements doivent suivre les progrès de l'hygiène, s'adapter peu à peu à la spécialisation des espaces d'enseignement et affronter l'augmentation constante de leur population qui impose de fréquents dédoublements de classes. À l'instar des édifices hospitaliers, ces bâtiments sont condamnés à de perpétuels réajustements.
- 32 De manière récurrente, les lycées cherchent à pallier le manque de place. Plusieurs modes d'extension s'offrent à eux, qui varient selon les époques et les dispositions particulières de chacun, et doivent donc être étudiés au cas par cas : souvent, l'étendue ou la configuration de leurs terrains non bâtis – jardins ou cours – permettent d'élever de nouvelles constructions aux confins de la parcelle (Condorcet, Henri IV, Michelet, Lamartine, Carnot, Jules-Ferry) ; quand cela n'est pas – ou plus – possible, on peut exceptionnellement envisager l'acquisition de propriétés contiguës (Racine, Buffon) ou la surélévation des bâtiments existants, au risque de les surcharger et d'assombrir les cours (Condorcet)...
- 33 À certaines époques toutefois, les lycées sont dans l'impossibilité absolue de s'étendre davantage. Ainsi, à la rentrée de 1880, devant simultanément faire face à un afflux d'élèves et appliquer le nouveau plan d'études de l'enseignement secondaire, Louis-le-Grand et Saint-Louis sont contraints de construire dans l'urgence des baraquements au milieu de leurs cours, et Condorcet, dont les locaux sont plus que saturés, doit louer une série de boutiques rue de Rome pour abriter sa division élémentaire et réquisitionner l'appartement du censeur et le cabinet du proviseur pour y faire la classe ! Dans l'incapacité de répondre de manière satisfaisante à ces besoins impérieux, l'administration va encourager la création d'annexes : les « petits lycées ».

4. Les « petits lycées »

- 34 Depuis longtemps, l'administration veille tout particulièrement sur les plus jeunes enfants. Parce qu'ils appellent des soins propres à leur âge et parce que c'est d'eux que dépendra l'augmentation numérique et la qualité de la population des établissements dans les classes supérieures. Le recrutement des lycées se fait déjà par la base. Aussi les bâtiments doivent-ils, du moins en théorie, être aménagés de manière à empêcher toute communication entre des élèves d'âges différents, pour éviter que les lycéens les plus âgés ne pervertissent leurs cadets par leurs mauvaises manières⁴⁹. Comme les moyens et les grands, les petits doivent disposer de leur propre « quartier », avec cour de récréation, dortoirs, salles de classes et d'études, et, quand les dimensions de la parcelle le permettent, un bâtiment spécial, dissocié des autres constructions, doit leur être affecté⁵⁰.
- 35 Les petits lycées bâtis sous la Troisième République diffèrent de leurs devanciers en ce que, transplantés sur un nouvel emplacement, ils n'ont plus seulement vocation à tenir à l'écart les plus jeunes enfants ; ils doivent d'abord réduire l'engorgement des vieux lycées (petit lycée Condorcet, 1882 ; petit lycée Louis-le-Grand, 1885) et, dans certains cas, procurer à ceux-ci les cours de récréation, le gymnase couvert ou l'externat surveillé qui leur font défaut (petit lycée Charlemagne, 1877 ; annexe du lycée Fénelon, 1912). La création de telles annexes est assurément problématique. L'acquisition d'un terrain qui n'est séparé de l'établissement principal que par une rue calme et peu passante (ce qui rend inoffensives les multiples allées et venues) semble une solution acceptable, éprouvée à d'autres époques ou en d'autres lieux⁵¹ ; adoptée pour Charlemagne et pour Fénelon mais bizarrement jugée « inadmissible » pour Buffon – auquel manque une troisième cour de récréation dès 1889 –, cette disposition autorise un simple complément des installations existantes. Il en va autrement pour les petits lycées Condorcet et Louis-le-Grand, que plusieurs centaines de mètres séparent de leurs maisons mères respectives. En raison de la pénurie de terrains aliénables à leurs abords immédiats, l'administration a été contrainte de dédoubler littéralement les « grands » lycées ; dès lors, leurs annexes bénéficient – en sus des salles de classes et d'études, et éventuellement des dortoirs – de leurs propres locaux administratifs, d'un parloir, de cuisines et de réfectoires, d'un gymnase couvert et, le cas échéant, d'une chapelle, en somme de tous les espaces qui composent un lycée autonome. Aussi ces établissements n'ont-ils de « petit » que la dénomination : le « petit » Condorcet est plus spacieux que les futurs lycées Racine et Victor-Hugo, et le « petit » Louis-le-Grand l'est à peine moins que le « grand » lycée de la rue Saint-Jacques ! Rien d'étonnant donc à ce que certains d'entre eux conquièrent bientôt leur indépendance : en 1891, près de trente ans après avoir perdu son annexe de Vanves, Louis-le-Grand se voit dessaisi de son petit lycée et, en 1893, l'hôtel particulier du Faubourg-Poissonnière où le lycée Racine a installé les classes qui lui manquaient est à son tour délivré de sa tutelle originelle. Les lycées Michelet, Montaigne et Lamartine inaugurent la prolifération des établissements secondaires (et bientôt des établissements universitaires) par segmentation⁵². En qualifiant, dès 1863, le lycée Louis-le-Grand de « métropole qui fonde des colonies », M. Drouyn de Lhuys était sans doute loin d'imaginer qu'il parlait en prophète⁵³ !

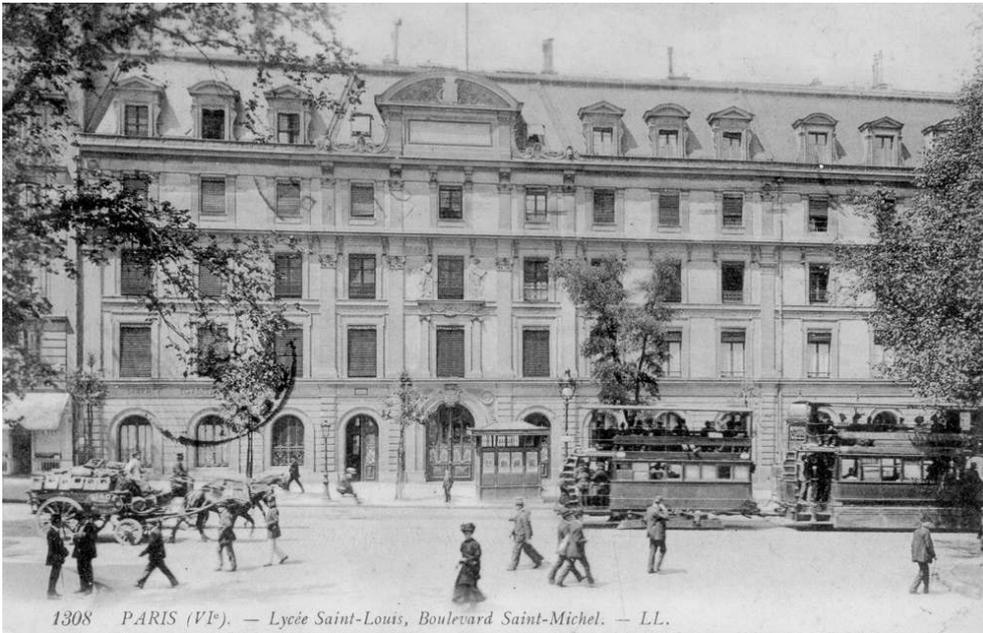
5. Le quartier

- 36 Encouragée par les familles, l'administration demeure très attentive à ce qui se passe dans les environs des lycées comme à leurs abords immédiats. En premier lieu, elle s'évertue à tenir à distance les établissements insalubres, dangereux ou bruyants. Si la construction de réservoirs municipaux en bordure d'une des cours du lycée Saint-Louis et celle d'un marché couvert à l'arrière du petit lycée Charlemagne ne peuvent être évitées, il s'en faut de peu que le lycée Michelet ne voisine avec une savonnerie, une usine d'épuration pour la bougie ou un cimetière, que le lycée Buffon ne souffre de la proximité d'un atelier de battage en grand de tapis, et le lycée Montaigne, d'une mitoyenneté avec l'Association des étudiants dont le potentiel subversif risque de contaminer la population pré-adolescente de l'établissement.
- 37 L'attention de l'administration s'exerce tout autant sur les commerces et débits de boisson des environs. Sous le Second Empire, plusieurs cafés de la capitale mais également une boutique de fruits confits de la rue de Vaugirard sont mis sous surveillance par le préfet de police après qu'on y a vu entrer des lycéens en uniforme ; à la même époque, le passage du Havre a la réputation d'un foyer de dépravation, car les élèves de Condorcet qui s'y rassemblent avant d'entrer en classe peuvent s'y procurer des friandises, des images licencieuses, des romans libertins ou des pamphlets politiques⁵⁴. Mais la moralité des enfants n'est pas la seule préoccupation de l'administration, qui s'inquiète également de celle des professeurs et surtout des maîtres d'études (maîtres répétiteurs après 1853) qui demeurent dans les lycées et sont souvent tentés d'aller chercher des distractions à l'extérieur, en des lieux où ils compromettent « la dignité de leurs fonctions ». Aussi, faute de pouvoir réglementer leurs moments de loisirs, cherche-t-on à les détourner des estaminets et des cabarets en leur offrant, au sein même des établissements, des espaces d'études puis de véritables espaces de sociabilité qui, tout en améliorant leurs conditions de travail, permettront d'exercer sur eux une surveillance aussi efficace que sournoise : à partir de 1838, une salle de lecture, « convenablement meublée et chauffée aux frais du collège » et ouverte de 10 heures du matin à 10 heures du soir, doit leur être affectée ; plus tard, des « cercles », avec salle de jeux et salon de lecture, font leur apparition dans les lycées parisiens, d'abord à Henri IV (1865) puis à Michelet (1869), à Janson (avant 1892) et à Voltaire (1893).

6. La voie publique

- 38 Partagés entre le désir d'être à l'écart du tumulte de la ville et la nécessité d'être d'un accès facile, les établissements entretiennent des rapports équivoques avec la voirie. Dans les premiers temps, l'étroitesse des rues qui les bordent peut entraver le stationnement des voitures aux heures où déferlent les élèves⁵⁵ ; c'est le cas rue des Postes [Lhomond] ou rue Saint-Jacques au-devant des anciens collège Rollin et lycée Louis-le-Grand⁵⁶. Plus tard, certains d'entre eux sont incommodés par l'animation des boulevards larges et très passants le long desquels ils s'élèvent, tels les boulevards Saint-Michel (Saint-Louis) et Pasteur (Buffon). Le bruit et les trépidations engendrées par la circulation sont un fléau pour qui cherche un calme propice à l'étude ou veut pouvoir mener des expériences scientifiques. Pourtant, tous les architectes ne pressentent pas encore la gêne réelle que pourront éprouver professeurs et élèves : parce qu'ils n'ont pas suffisamment examiné les abords des établissements dont ils ont

la charge, certains d'entre eux vont parfois adopter des distributions préjudiciables à la vie scolaire.



Un lycée confronté au tumulte de la circulation.



Le premier lycée français fondé à la campagne.

- 39 Dans les années 1880, se répand en effet le recours à des galeries couvertes superposées, dont l'implantation sur le pourtour des cours de récréation imposent d'ouvrir salles de classes et d'études le long de la voie publique, à l'inverse de ce qui se pratique alors dans les écoles primaires. Cet agencement, qui résulte notamment de la conjonction d'impératifs hygiénistes (donner une double aération à toutes les pièces, comme dans les édifices hospitaliers) et de contraintes disciplinaires (pouvoir surveiller d'un même point tous les mouvements des individus, comme dans l'architecture carcérale), est très prisé des architectes scolaires, au point de devenir une spécificité

des lycées et collèges « jules-ferriens ». À Paris, le nouveau lycée Louis-le-Grand, le petit Condorcet, et les lycées Janson, Lakanal, Montaigne, Molière et Buffon en donnent de magnifiques et parfois spectaculaires développements.

- 40 Ce parti du « cloître décoratif », comme l'appelle péjorativement l'un de ses détracteurs, n'en est pas moins condamné par certains architectes, qui l'accusent, côté cour, d'être inadapté à notre climat en exposant les enfants au froid, au vent et aux pluies obliques au sortir de la classe, et, côté rue, de porter préjudice à la sérénité des études. Ce dernier reproche surtout est justifié : dans quelques cas, le passage des voitures en contrebas des salles de classes couvre la voix des professeurs et interdit, dans les beaux jours, qu'on ouvre les fenêtres pendant la leçon. De ce point de vue, le lycée Buffon est sans conteste le plus importun de tous les lycées de la capitale car son architecte a placé vingt-neuf salles de classes et d'études en bordure des voies très fréquentées que sont le boulevard Pasteur et la rue de Vaugirard⁵⁷ ! À la veille de son ouverture, anticipant les réclamations des enseignants, le proviseur obtient qu'au droit de son établissement, il soit substitué aux pavés de pierre de la chaussée un pavage de bois ou de macadam, mais cette amélioration – réalisée auparavant devant d'autres établissements parisiens – n'assourdit le vacarme de la circulation que provisoirement : en 1906, la mise en activité d'une ligne de métro aérien sur le terre-plein central du boulevard Pasteur ruine définitivement tous les espoirs de tranquillité⁵⁸.
- 41 Un autre inconvénient participe de ce dispositif : alors qu'ils sont en cours, les élèves peuvent être distraits par l'animation de la rue et la curiosité des passants. Aussi les règlements recommandent-ils de ne pas placer les salles de classes et d'études au rez-de-chaussée ; si l'on ne peut faire autrement, les bâtiments seront construits en retrait de l'alignement et précédés d'une grille derrière laquelle on pourra planter des fleurs ou des arbustes.

III. Fuir la ville : le rêve des lycées à la campagne

- 42 Le projet de transporter les lycées, ou du moins une partie d'entre eux, à la périphérie des villes est l'aboutissement d'un long processus, dont l'origine est directement liée à la médiocrité des conditions d'installation primitives des établissements eux-mêmes. En 1776 déjà, le gouvernement avait intentionnellement fondé à la campagne un réseau de douze pensionnats (les écoles royales militaires), décision innovante mais qui réservait à quelques centaines d'élèves seulement le bénéfice de la vie au grand air. Il revient au Second Empire puis à la Troisième République de tenter de généraliser cette formule, de l'ériger en quelque sorte en système. Teinté d'anglomanie, ce plan prend également sa source dans une réflexion plus générale qui porte sur les emplacements qu'il convient désormais d'assigner *extra-muros* à certains établissements communautaires. À Paris en particulier, d'innombrables problèmes sont posés par leur insertion dans la ville, la densification du tissu urbain, la raréfaction et la cherté des grands terrains constructibles. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer l'éloignement vers les faubourgs des populations les plus fragiles physiquement et moralement, les plus improductives aussi : les vieillards, les malades, les convalescents... et les lycéens.

1. Un but de promenade

43 De tous temps, les collèves sont allés chercher hors les murs de la cité la nature qu'ils ne pouvaient trouver à leurs abords immédiats. Propriété de l'Université de Paris, le Pré-aux-Clercs fut ainsi, pendant plusieurs siècles, le but de promenade commun à tous les boursiers et pensionnaires de la capitale, mais la fréquence et la gravité des incidents qui s'y produisaient régulièrement finirent par entraîner la perte de cette longue bande de terre qui s'étendait en bordure de la Seine, au-delà du Pont-Neuf. Les jours de congés, les promenades se faisaient désormais dans différents points de la ville, en groupe dispersés, au risque de soumettre les enfants aux mauvaises rencontres, aux livres dangereux et aux images obscènes présentés à la devanture des boutiques, aux tentations des confiseurs ou à l'air vicié des rues parisiennes⁵⁹. En 1767, désirant faire cesser certains désordres causés par les collégiens, le gouvernement envisagea l'achat d'un vaste terrain où tous pourraient être à nouveau rassemblés, à Montparnasse, au faubourg Saint-Marcel ou derrière la Salpêtrière, mais le souvenir des batailles du Pré-aux-Clercs causa l'abandon du projet⁶⁰. Les établissements devront donc se débrouiller seuls, à l'instar du collège de Louis-le-Grand qui a longtemps disposé de sa propre « maison des champs », à Issy (c. 1585-1595) puis à Gentilly (1631-1764), ou de la communauté de Sainte-Barbe, dont le domaine, également à Gentilly, a été acquis vers 1740.

2. Les annexes champêtres

44 En 1787, alors que personne n'a songé encore à faire séjourner les enfants à la campagne plus d'une journée, la communauté de Sainte-Barbe décide d'y transférer à demeure les petites classes qu'elle ne peut plus abriter dans ses locaux du Quartier latin⁶¹. La scission d'un même établissement sur deux sites distincts, éloignés de plusieurs kilomètres, et la création d'une sorte de noviciat champêtre constituent une expérience inédite à laquelle la Révolution met fin quatre ans plus tard. Mais l'idée fait son chemin : sous la Restauration, un chef d'institution, M. Morin, et un maître de pension, M. Savary, fondent à leur tour des annexes, respectivement à Fontenay et à Passy. Il ne s'agit plus, cette fois, de répondre à de très pragmatiques besoins mais bien d'envisager la question sous l'angle pédagogique ou prophylactique⁶². Bien qu'éphémères et isolées, ces actions témoignent ainsi de la propagation des préceptes hygiénistes⁶³ et d'une défiance grandissante à l'égard de la vie citadine. Il est désormais admis que l'espace et le grand air sont indispensables aux enfants, qui, les soustrayant à « la torpeur des fatigues claustrales »⁶⁴, au tumulte de la ville, à ses rues engorgées et à ses industries, les fortifient, favorisent leur croissance et préviennent leurs maladies.

45 Dès 1840, M. Pierrot est le premier proviseur à proposer d'éloigner son « petit collège » vers la propriété que possède le lycée Louis-le-Grand à Vanves⁶⁵ mais, malgré l'approbation du ministre Villemain, le projet n'est pas réalisé immédiatement et c'est dans les bâtiments du Plessis, dont l'établissement a désormais l'usage, que sont installés les enfants neuf ans plus tard. Comme souvent, sur ce point comme sur tant d'autres, les initiatives privées ont largement devancé l'action de l'administration et quelques années s'écoulaient encore avant que de jeunes lycéens ne soient autorisés à jouir de manière permanente des bienfaits de la campagne : le 28 juin 1853, un an après que le collège Sainte-Barbe a inauguré sa nouvelle succursale (« Sainte-Barbe-des-Champs ») sur l'ancienne propriété fontenaisienne de l'institution Morin, un arrêté

ministériel proclame enfin le transfert à Vanves de la division élémentaire du lycée Louis-le-Grand. Les familles plébiscitent cette amélioration. Comment pourrait-il en être autrement ? À Vanves, tout prouve qu'un petit collège peut être un jardin plutôt qu'une caserne ou une prison. La pauvreté et la sévérité des installations de certains collèges de l'Ancien Régime, dans lesquelles on voyait parfois un gage de vertu, sont devenues des anachronismes que combattent tant les pédagogues que les médecins.

- 46 Fort du succès de cette importante réforme, le ministère de l'Instruction publique la recommande, huit ans plus tard, à tous les établissements du pays : « Dans les grandes villes, où l'air et l'espace sont rares, il est à désirer que le petit collège forme une succursale tout à fait distincte et placée à la campagne »⁶⁶. Ainsi, après les lycées de Bordeaux (1859) et de Montpellier (1860), les établissements de Marseille (1863) et de Lyon (1864) ouvrent à leur tour des annexes champêtres⁶⁷. Enfin, pour étendre ses avantages à un plus grand nombre d'élèves, le gouvernement déclare la maison de Vanves commune aux trois lycées d'internes de la capitale (1863), avant de prononcer son émancipation et d'en faire le sixième lycée parisien, sous le patronage du petit Prince impérial alors âgé de huit ans (6 août et 17 septembre 1864) ; Victor Duruy peut dès lors vanter avec fierté l'établissement « le plus complet et le mieux organisé, en ce genre, qui existe peut-être en Europe »⁶⁸. À l'heure où l'édilité multiplie les jardins publics au cœur de la capitale et transfère plusieurs hospices et maisons de retraite vers les communes suburbaines⁶⁹, le mouvement initié par deux fois par le collège Sainte-Barbe connaît son apogée.

3. Externats des villes / Internats des champs

- 47 L'engouement pour les lycées ruraux ne faiblit pas dans les premières années de la Troisième République. Au contraire : des voix de plus en plus nombreuses réclament que ce perfectionnement, cessant d'être l'apanage des lycéens les plus jeunes, soit désormais appliqué à toutes les tranches d'âge et que le lycée de Vanves, en particulier, soit converti en un établissement de plein exercice. Les architectes eux-mêmes souscrivent à ces idéaux, comme en témoigne l'accueil favorable que trouvent dans les publications professionnelles les projets de lycées à la campagne que deux d'entre eux – Lanck en 1873 et Degeorge en 1877 – ont étudié de leur propre initiative. Mais, jusqu'en 1880, les établissements d'enseignement privés investissent seuls la banlieue parisienne, Saint-Germain, Vincennes ou Fontenay-sous-Bois, Nogent ou Saint-Mandé, où l'on trouve encore d'inégalables conditions de salubrité et de tranquillité, ainsi que de vastes propriétés dont le prix d'achat est de beaucoup inférieur à ce que coûtent les terrains du centre de Paris⁷⁰. Enfin, tout à son projet de rénover l'Instruction publique, l'administration de Jules Ferry décide de satisfaire l'attente de l'opinion ; ce faisant, elle espère aussi enrayer la crise que traverse alors l'internat.
- 48 Dans son mémoire sur *L'Enseignement secondaire à Paris en 1880*, le vice-recteur Gréard reconnaît volontiers, à la suite de nombreux auteurs, ce que le casernement des élèves peut avoir de vicieux, tant au point de vue des mœurs que de l'hygiène ou de l'éducation elle-même. Mais le régime de l'internat, s'il ne constitue pas « la meilleure des institutions » est du moins une « institution indispensable », qui, en raison de sa pratique séculaire, ne saurait être modifiée en un jour⁷¹. Aussi, prenant pour modèle les collèges anglais, propose-t-il de transporter tous les futurs lycées d'internes à la campagne : « Nous aurons fait un pas considérable, presque décisif, le jour où il ne sera

plus créé d'internats que hors des villes. [...] À Paris même, c'est l'externat seul qu'il s'agit de développer »⁷².

- 49 À partir de 1881, les règlements officiels portant sur l'installation des lycées et collèges ratifient le dessein d'Octave Gréard⁷³. Pourtant, après quelques années, un certain Maneuvrier dénonce « l'inertie des pouvoirs publics », qu'il accuse, avec une mauvaise foi manifeste, de n'avoir encore rien entrepris pour guérir « cette vieille infirmité nationale » que sont les internats scolaires et d'être restés sourds à la « croisade des médecins et des moralistes contre les lycées à la ville » ! Les faits semblent lui donner raison : « On a construit ou reconstruit en province, depuis 1870, plus de quarante lycées ou collèges. Dans le seul exercice 1886-1887, on en a inauguré onze. Combien croyez-vous qu'on en ait bâti à la campagne ? Pas un seul ! »⁷⁴ Le constat est fondé, mais le gouvernement ne saurait être accusé de carence. N'a-t-il pas levé la spécificité enfantine de l'actuel lycée Michelet (1881) et fait bâtir le lycée Lakanal (1885), que les contemporains considéraient à juste titre comme le plus moderne, le plus arboré, le plus anglais aussi des lycées français ? Le bilan est néanmoins ténu et bien loin des objectifs de l'administration⁷⁵.
- 50 D'où vient alors qu'une mesure si salutaire n'ait pas eu le succès qu'on était en droit d'attendre ? L'obstination des villes de province à fonder lycées ou collèges dans les quartiers les plus peuplés s'explique par la crainte de ne pouvoir faire déplacer, vers la campagne, un contingent d'élèves assez nombreux pour assurer la viabilité de l'établissement ; quant à celles qui possèdent déjà un lycée, elles rechignent sans doute à en créer un second à la périphérie, dont la construction grèverait les finances municipales et dont l'utilité au plan local ne se fait forcément pas sentir. Mais la principale entrave demeure la crise de l'internat elle-même que rien ne semble pouvoir juguler. Après les avoir réclamés, les familles se sont brutalement détournés des lycées ruraux : construit pour accueillir 700 élèves environ, majoritairement pensionnaires, le luxueux lycée Lakanal en reçoit moins de 400 à la fin du siècle avant d'atteindre péniblement le nombre de 672, dont 292 internes (43,4 %), à la veille de la Première Guerre mondiale ; dans le même temps, après une affluence record en 1885 (1 009 élèves), le lycée Michelet voit ses effectifs diminuer de moitié, et sa population d'internes passer de 93,2 % à 45,8 %... Les deux établissements devaient servir de modèle pour de nouveaux lycées, ils resteront des expériences exceptionnelles, sans lendemain : le rêve des internats des champs a fait long feu, victime des difficultés de sa mise en œuvre et du revirement des mentalités...

IV. L'apaisement

- 51 La sécularisation du corps enseignant et le déclin des pensionnats scolaires ont exercé une influence décisive sur le processus de réconciliation des lycées avec leur environnement. Car, n'en déplaise à certains de leurs contemporains⁷⁶, les lycées de la Troisième République diffèrent de leurs devanciers napoléoniens, lesquels tenaient tout à la fois de la caserne et du couvent ; longtemps lieux de séjours permanents, ils sont devenus des lieux de passage pour un nombre croissant de professeurs et d'enfants qui ne les fréquentent plus que l'espace de quelques heures quotidiennes. Incapable de réfréner cette irrésistible évolution – comme en témoigne l'échec des lycées des champs –, l'administration doit se résigner à en supporter les effets et à amender les articles du règlement intérieur des établissements, qui sont devenus obsolètes. Voici

qu'est enfin levée l'interdiction faite aux élèves de converser pendant les repas ou qu'apparaît un personnel féminin enseignant, chargé d'abord des petites classes... L'opinion publique l'impose : les lycées ne doivent plus être des univers marginaux, coupés du monde, où les enfants sont instruits en toute ignorance des réalités de la vie civile.

- 52 D'autres indices trahissent cette lente mutation de l'institution scolaire : sous l'impulsion de Victor Duruy puis de Jules Simon, la ville et la campagne sont devenues de véritables supports pédagogiques, des champs d'investigation que les élèves sont invités à explorer sous la conduite de leurs professeurs⁷⁷ ; simultanément, les établissements ont entrepris d'ouvrir occasionnellement une partie de leurs locaux à des publics nouveaux : en août 1870, alors que la guerre fait rage, le ministre Mège autorise l'occupation des bâtiments par des troupes et des ambulances militaires, arguant que « les devoirs du patriotisme dominant tous les autres »⁷⁸ ; dans les premiers mois de la Troisième République, certaines écoles communales sont autorisées à disposer des gymnases couverts des lycées pour y donner des leçons à leurs élèves ou y célébrer des cérémonies de distribution de prix ; à l'été 1899, la salle des fêtes du lycée de Rennes abrite le second procès du capitaine Dreyfus, événement extraordinaire qui n'aurait pu se tenir dans un tel lieu quelques années plus tôt ; à la veille de la Première Guerre mondiale enfin, certains établissements de garçons accueillent des réunions électorales, des cours d'adultes et même des cours secondaires de jeunes filles !
- 53 Après avoir été longtemps asservis à la ville, les établissements parisiens s'en sont peu à peu affranchis : la reconnaissance de leur spécificité a d'abord entraîné l'isolement – au moins partiel – de leurs bâtiments, leur prolifération et une meilleure répartition sur le territoire municipal ; en les déchargeant d'une part de leur responsabilité éducative, les familles leur ont ensuite permis d'adopter une attitude plus sereine à l'égard de leur environnement ; enfin, la propagation des doctrines positivistes, particulièrement perceptible dans le contenu des enseignements, et le désir revendiqué de faire des lycéens de futurs citoyens ont entraîné une plus grande perméabilité de l'institution et des bâtiments eux-mêmes. À la fin du XIX^e siècle, la ville n'est plus un repoussoir mais un véritable partenaire avec lequel les lycées n'hésitent plus à multiplier les échanges, quitte à endurer encore longtemps les nuisances inhérentes aux grandes cités : le bruit et la pollution.
- 54 L'histoire matérielle de Louis-le-Grand, le doyen des lycées parisiens et le plus prestigieux établissement français, traduit à elle seule ce retournement. Après avoir longtemps souffert de déplorables conditions d'installation et d'un contexte urbain préjudiciable, après avoir échappé de peu à une translation, après avoir initié les succursales champêtres puis les petits lycées délocalisés avant de se faire déposséder coup sur coup de ses annexes, après être péniblement parvenu à s'étendre jusqu'aux rues circonvoisines, l'établissement voit enfin l'administration satisfaire à ses réclamations, à l'époque même de sa reconstruction (1885-1898) : il obtient ainsi qu'un passage public soit percé au travers de la nouvelle Sorbonne, vis-à-vis de son entrée principale, qui permettra aux lycéens de continuer à rejoindre sans détours le boulevard Saint-Michel, avant de déjouer, de concert avec les établissements universitaires voisins, le projet d'ouverture d'une ligne de tramway à traction électrique sur la très pentue rue Saint-Jacques⁷⁹. Dans le même temps, l'architecte du lycée substitue cinq grandes ouvertures vitrées à la lourde porte de chêne qui, de temps

immémorial, protégeait hermétiquement l'établissement de l'extérieur et dont la seule vue faisait frémir les enfants au retour du domicile familial. Personne ne releva alors combien était insolite cette nouvelle entrée. Elle était pourtant l'expression architecturale et symbolique de la quête de transparence d'une institution qui avait décidé de rompre définitivement avec la tradition de repli sur soi et d'opacité héritée des collèges de l'Ancien Régime.

ANNEXES

Liste des lycées parisiens créés avant 1914

	Nom actuel de l'établissement	Garçons ou Filles	Localisation	Mise en service	Appellations successives, et nature de l'établissement
1	Louis-le-Grand	G	v ^e arr.	1803	L. de Paris (1803), L. Impérial (1804), coll. Royal Louis-le-Grand (1814), L. Descartes (1848), L. puis L. imp. Louis-le-Grand (1849), L. Descartes (1870). <i>L. Louis-le-Grand depuis 1873</i> . Internat
2	Henri IV	G	v ^e arr.	1804	L. du Panthéon (1804), L. Napoléon (1804), coll. royal Henri IV (1814), L. Corneille (1848), L. puis L. imp. Napoléon (1849), L. Corneille (1870). <i>L. Henri IV depuis 1873</i> . Internat
3	Charlemagne	G	IV ^e arr.	1804	L. de la rue Saint-Antoine (1804). <i>L., coll. royal ou L. imp. Charlemagne depuis 1804</i> . Externat
4	Condorcet	G	IX ^e arr.	1804	L. de la Chaussée d'Antin (1804), L. Bonaparte (1804), coll. royal Bourbon (1814), L. Chaptal (1848), L. Fourcroy (1848), L. puis L. imp. Bonaparte (1848), L. Condorcet (1870), L. Fontanes (1874). <i>L. Condorcet depuis 1883</i> . Externat

5	Saint-Louis	G	VI ^e arr.	1820	Coll. royal Saint-Louis (1820), L. Monge (1848). L. ou L. imp. <i>Saint-Louis depuis 1849</i> . Internat
6	Michelet	G	VANVES	1864	D'abord maison des champs (1798), puis annexe (1853) du L. Louis-le-Grand. L. Impérial (1864), L. du Prince-Impérial (1864), L. Buffon (1870), L. de Vanves (1870). <i>L. Michelet depuis 1888</i> . Internat
7	Fénelon	F	VI ^e arr.	1883	– Externat
8	Janson-de-Sailly	G	XVI ^e arr.	1884	– Internat
9	Lakanal	G	SCEAUX	1885	– Internat
10	Racine	F	VIII ^e arr.	1887	– Externat
11	Molière	F	XVI ^e arr.	1888	– Externat
12	Buffon	G	XV ^e arr.	1889	– Externat
13	Voltaire	G	XI ^e arr.	1890	– Externat
14	Montaigne	G	VI ^e arr.	1891	Construit comme Petit L. Louis-le-Grand (1885). Internat
15	Lamartine	F	IX ^e arr.	1893	Approprié comme annexe du L. Racine (1891). Externat
16	Carnot	G	XVII ^e arr.	1895	Construit comme École Monge (1877). Externat
17	Victor-Hugo	F	III ^e arr.	1895	– Externat
18	Victor-Duruy	F	VII ^e arr.	1912	– Internat

19	Jules-Ferry	F	IX ^e arr.	1913	- Externat
----	-------------	---	----------------------	------	---------------

Les lycées [L.] ont porté le titre de collèges royaux [coll. royal] de 1814 à 1848, et de lycées impériaux [L. imp.] de 1853 à 1870.

NOTES

1. Julien Gracq : *La Forme d'une ville*, Paris, José Corti, 1985, p. 149.
2. Rapport du proviseur Rinn, c. 1846, Archives du lycée Louis-le-Grand.
3. Julien Green : *Jeunes années. Autobiographie I*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 77.
4. La première ville de province à disposer de deux établissements distincts est Montpellier, dont le lycée de jeunes filles, mis en service en 1881, est officiellement créé le 18 janvier 1882. Deux ans plus tard, le gouvernement autorise la création d'un second lycée de garçons à Lille (décret du 3 décembre 1883).
5. Tour à tour lycées, collèges royaux ou lycées impériaux, les établissements parisiens ont souvent changé d'identité. Nous nous sommes efforcés ici de ne retenir que le nom actuel de chacun d'eux. Le lecteur trouvera en annexe la liste de leurs dénominations successives.
6. Loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802), art. 40.
7. Les enfants qui ne sont pas hébergés à l'intérieur des lycées le sont dans les pensions privées qui pullulent alentour. Les véritables externes sont pendant longtemps très minoritaires.
8. Charles-Louis Philippe : *La Mère et l'enfant*, 1900, rééd. Paris, Gallimard, 1983, p. 7. L'action se passe en octobre 1886 ; la ville dont il est question est Montluçon (Allier), dont le lycée a été inauguré trois ans plus tôt.
9. Ch. de Rémusat, 1845, cité dans A. Douarche : *L'Université de Paris et les Jésuites (XVI^e et XVII^e siècle)*, Paris, Hachette, 1888, p. 4.
10. H.L. Bouquet : *L'Ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, Paris, Delalain frères, 1891, pp. 402-403 et 412-413.
11. *L'Université de Paris, la Sorbonne et la Révolution*, Paris, Fondation France-Libertés / Chancellerie des Universités de Paris, 1989, p. 71.
12. Lesdits instituts succéderaient aux collèges des Quatre-Nations, d'Harcourt, de Louis-le-Grand, de Navarre et du Cardinal-Lemoine.
13. Sous ses appellations successives, le collège de Louis-le-Grand est le seul établissement d'instruction français à n'avoir jamais fermé ses portes.
14. À peine évoqué, le choix du Val-de-Grâce est sitôt rejeté, cette ancienne abbaye n'étant pas jugée assez centrale.
15. La plus grande partie de l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs a été affectée au Conservatoire des Arts et Métiers le 10 juin 1798.
16. En réalité, les lycées Charlemagne et Condorcet resteront pendant plusieurs décennies, et en dépit des projets de l'administration, les seuls lycées français à n'avoir pas de pensionnat.
17. Plus largement, ce décret porte à cent le nombre des lycées dans toute l'étendue de l'Empire.
18. Voir Françoise Huguet : « Les pensions et institutions privées d'enseignement secondaire pour garçons, dans la région de l'Île de France, du XVIII^e siècle à la fin de la Troisième République », ici même, pp. 00.

19. Entérinant une ordonnance de 1841, la loi du 15 mars 1850 stipule en effet que « toute ville qui veut obtenir la création d'un lycée doit faire les dépenses de construction et d'appropriation requises à cet effet ».

20. Les fonctions de recteur de l'académie de Paris sont exercées par le ministre de l'Instruction publique lui-même.

21. Élevés au nord de Paris, le long de l'ancienne enceinte des Fermiers généraux, les bâtiments destinés à accueillir ces deux établissements municipaux ne seront achevés que dix ans plus tard.

22. Le site retenu était celui de l'hospice des Incurables (femmes) de la rue de Sèvres, affecté plus tard à l'hôpital Laënnec (voir Marc Le Cœur : « Le lycée Louis-le-Grand à Paris : chronique d'une reconstruction différée (1841-1881) », *Histoire de l'art*, n° 23, octobre 1993, p. 71).

23. Octave Gréard : « Note sur les besoins de l'enseignement secondaire à Paris », non daté [30 avril 1879], A.N., F 17 7574.

24. Seul lycée parisien à ne pas être dédié à une gloire nationale, le lycée Janson-de-Sailly porte le nom d'un riche avocat parisien qui, près de cinquante ans plus tôt, avait institué l'Université sa légataire universelle « à la condition de créer à Paris une institution sous le nom de *collège Janson* ». Sa construction, autorisée dès 1876, ne commencera qu'en 1881.

25. En 1880, Jules Ferry observe que « Paris est certainement la ville de France qui, eu égard à sa population et à son étendue, présente le moins de ressources pour l'enseignement secondaire public » (Lettre à Ferdinand Herold, préfet de la Seine, 4 avril 1880, A.N., AJ 16 8557). De 1870 à 1914, plus de trois cents nouvelles écoles sont également édifiées (Anne-Marie Châtelet : *La Naissance de l'architecture scolaire. Les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 7). À la même époque, la plupart des établissements universitaires de Paris sont eux-mêmes agrandis ou reconstruits.

26. « Un grand nombre de parents, même parmi ceux qui préfèrent l'enseignement public, sont obligés de confier leurs enfants aux établissements libres, dans l'impossibilité où ils se trouvent d'aller chercher le lycée à cinq, six, et jusqu'à huit kilomètres. On ne serait pas loin de la vérité en affirmant que c'est à cette situation exceptionnelle et au choix heureux d'un quartier déshérité que certains établissements congréganistes ont dû une partie de leur succès ». (Jules Ferry, lettre citée).

27. Le premier d'entre eux (Fénelon) est naturellement fondé dans le Quartier latin, à proximité de Saint-Louis, de Louis-le-Grand et d'Henri IV ; Racine puis Jules-Ferry s'élèvent non loin de Condorcet et de Carnot ; Lamartine voisine avec le collège Rollin ; Molière, avec Janson-de-Sailly ; Victor-Hugo, avec Charlemagne ; Victor-Duruy enfin, avec Buffon.

28. Comme les collèges Chaptal et Rollin quelques années plus tôt, les lycées Buffon, Voltaire et Jules-Ferry sont construits en bordure des anciens boulevards extérieurs. Carnot s'élève entre le boulevard Malesherbes et l'avenue de Villiers ; Janson présente une façade sur l'avenue Georges-Mandel.

29. En raison notamment de sa proximité avec la gare Saint-Lazare, Condorcet est devenu en quelques années le plus peuplé des lycées parisiens : à partir de 1841, on y compte plus d'un millier d'élèves ; ils seront 1 600 en 1879.

30. Les jeunes gens ou leurs familles embarquaient alors place Denfert-Rochereau, où un café porte encore de nos jours le nom de « Lakanal » bien que, sectorisation oblige, l'établissement scéen ne reçoive plus de petits Parisiens ; ils descendaient à la gare de Bourg-la-Reine, puis suivaient à pied l'avenue « du Lycée Lakanal » qui les menait directement à la porte de l'établissement. La ligne de Sceaux (actuelle ligne B du RER) sera prolongée jusqu'au Luxembourg en 1895, ce qui bénéficiera cette fois aux lycées du Quartier latin.

31. Nombre de mères de famille redoutent cette autonomisation prématurée de leurs enfants, ainsi que l'écrit le jeune narrateur du *Diable au corps* : « Ma mère me trouvait trop jeune pour aller à Henri-IV. Dans son esprit, cela voulait dire : pour prendre le train. Je restai deux ans à la maison et travaillai seul ». (Raymond Radiguet : *Le Diable au corps*, 1923, rééd. Paris, Le Livre de Poche,

1981, p. 12). De la même manière, Julien Green (né en 1900) se souvient du long voyage qu'il devait faire à 13 ans pour rejoindre le lycée Janson-de-Sailly depuis Le Vésinet où sa famille venait d'emménager : d'abord une heure de train jusqu'à la gare Saint-Lazare, puis le chemin de fer de ceinture jusqu'à l'avenue Henri-Martin. Et Green de conclure : « Ce voyage, je le faisais seul et c'était cela qui effrayait ma mère » (Julien Green, *op. cit.* p. 125).

32. Voir Jules Verne : *Paris au XX^e siècle* (1863), Paris, Hachette / Le Cherche Midi, 1994, pp. 29-34.

33. Marc Le Cœur, *op. cit.*, p. 67-68.

34. Jusqu'à une date récente, le principal accès au lycée Charlemagne consistait en un long et étroit passage coince entre l'église Saint-Paul-Saint-Louis et un immeuble de rapport, et précédé d'une simple grille. En 1865, il demeure le plus petit lycée de France.

35. Quelques années plus tôt, pendant la période révolutionnaire, les élèves de Louis-le-Grand avaient déjà dû partager leurs locaux avec un demi-bataillon (1792-1793), puis une prison politique (1793-1794), un atelier général (1794) et le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon (c. 1794) (Gustave Dupont-Ferrier : *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, tome I, Paris, E. de Boccard, 1921, pp. 328-329).

36. La livraison du nouvel édifice en 1847 entraîne le départ de l'École normale de la rue Saint-Jacques, mais au lendemain de la Révolution de 1848 le gouvernement lui substitue l'éphémère École d'administration. Pour cette raison, le lycée Louis-le-Grand n'entrera définitivement en possession des bâtiments du Plessis qu'en mai 1849.

37. La nouvelle bibliothèque est construite par Henri Labrousse de 1843 à 1850. Ses anciens locaux ne seront officiellement réunis au lycée Henri IV qu'en 1853.

38. « Indication des locaux nécessaires pour l'établissement d'un collège royal », 30 mai 1843 (*Bulletin universitaire*, 1843, pp. 132-134).

39. Parmi les projets que nous avons retrouvés, citons le transfert de la faculté des Sciences dans les bâtiments du lycée Saint-Louis (1849) ou sa reconstruction sur le site du lycée Louis-le-Grand (1879), la construction d'une « basilique monumentale » sur les terrains du lycée Condorcet (1853) et la substitution de l'École polytechnique au lycée Henri IV (1891)... Sous le Premier Empire, il s'en était déjà fallu de peu que les locaux du lycée Charlemagne soient attribués aux Missions étrangères (1804-1806) et ceux d'Henri IV, au palais de l'Université et à l'École normale (1811).

40. À l'issue d'une convention signée en 1844, Condorcet doit sacrifier une grande partie de son jardin pour permettre l'élargissement de la rue Saint-Lazare et le lotissement de ses abords, et dans les années 1860, la façade de Saint-Louis est retranchée de plus de cinq mètres pour respecter l'alignement du nouveau boulevard Saint-Michel que le préfet Haussmann a substitué à l'étroite et sinueuse rue de la Harpe.

41. La rue du Havre doit faciliter le mouvement des voitures aux abords du nouvel embarcadère de Saint-Lazare. Simultanément à la perte de son jardin (voir *supra*), le lycée Condorcet est autorisé à s'étendre jusqu'à la nouvelle rue et à ouvrir une porte sur celle-ci. Vingt ans plus tard, un véritable bâtiment sera élevé, qui abrite de nos jours l'entrée principale de l'établissement.

42. En échange des terrains qu'il doit abandonner alors, le lycée Saint-Louis obtient de pouvoir s'étendre vers la rue Racine, sur le terrain d'anciens réservoirs municipaux.

43. Saint-Louis est le premier lycée de Paris (et l'un des tout premiers de France) à avoir été spécifiquement construit pour cet usage.

44. Soit 12 établissements sur 77 : Bar-le-Duc, Châteauroux, Coutances, Douai, Evreux, Grenoble, Lyon, Le Mans, Napoléon-Vendée [La Roche-sur-Yon], La Rochelle, Saint-Quentin et Vesoul. Des cinq premiers lycées parisiens, un seul parviendra à se dégager totalement : Louis-le-Grand, à la veille de sa reconstruction (1884).

45. Le lycée Montaigne occupe une partie de l'ancienne pépinière du Luxembourg dont le lotissement a été entrepris à la fin du Second Empire, le lycée Voltaire profite du prolongement de l'avenue de la République et le premier site retenu pour le lycée Buffon aurait dû permettre

celui de l'avenue Duquesne jusqu'au boulevard des Invalides. Quant au lycée Louis-le-Grand, sa reconstruction permet l'élargissement et l'alignement des rues Saint-Jacques (à l'est) et Cujas (au sud). Dans certains cas, le percement d'une rue n'a pas d'autre utilité que d'éloigner les habitations du nouveau lycée : ainsi la rue de Staël (à l'arrière de Buffon) et la rue Spinoza (sur le flanc droit de Voltaire) ne sont-elles, dans l'origine, que de simples voies d'isolement ouvertes à la circulation.

46. « Vers 1875, les pères de famille hésitaient encore à se fixer dans les quartiers d'où leurs enfants devaient s'éloigner pour trouver à s'instruire dans un établissement de l'État ». (G. Dupont-Ferrier : *Les Écoles, lycées, collèges, bibliothèques. L'enseignement public à Paris*, Paris, H. Laurens, 1913, p. 199).

47. Le 4 avril 1892, alors qu'une rumeur insidieuse prétend que son établissement pourrait être chassé par l'École polytechnique, le proviseur du lycée Lakanal écrit au vice-recteur Gréard : « Les professeurs du lycée qui ont une classe tous les jours louent des appartements à Bourg-la-Reine ou à Sceaux et font ainsi l'affaire des propriétaires, ainsi que celle des divers fournisseurs : quelques uns ont des pensionnaires chez eux. Il y a des familles déjà installées dans le voisinage du lycée qui n'y demeureront pas si le lycée est supprimé car elles sont venues à Bourg-la-Reine ou à Sceaux uniquement pour mettre leurs enfants externes chez nous ». (A.N., AJ 16 8558).

48. G. Dupont-Ferrier : *Les Écoles [...]*, op. cit., p. 207.

49. Voir Agnès Thiercé : « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 89, janvier 2001, pp. 59-93.

50. La division de l'établissement en plusieurs « quartiers » est conforme à ce qui se pratique, à la même époque, dans les hôpitaux et les prisons. En 1868, treize lycées des départements et un seul lycée parisien ont des petits lycées totalement isolés du reste de l'établissement : Amiens, Angers, Bourges, Douai, Laval, Limoges, Metz, Moulins, Nancy, Orléans, Rouen, Tours, Versailles et Henri IV (depuis 1857).

51. Pendant plusieurs siècles, le collège d'Harcourt s'étendait ainsi de part et d'autre de la rue de la Harpe, et sous le Second Empire, trois lycées des départements étaient pareillement séparés en deux par une rue (à Bordeaux, Lyon et Napoléon-Vendée). Dans la plupart des cas, un passage souterrain et/ou une galerie à hauteur du premier étage permettaient la communication entre les deux bâtiments.

52. Ce mode de reproduction se répandra particulièrement après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, pour ne retenir qu'un exemple, citons celui du lycée Rodin, fondé dans le XIII^e arrondissement en 1960 mais construit quatre ans plus tôt comme annexe du lycée Montaigne.

53. *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, 1864 (II), p. 81.

54. Étant parfois livrés à eux-mêmes au dehors de l'établissement, les externes peuvent se retrouver dans les recoins de la ville qui se dissimulent à proximité du lycée, échappant ainsi à la surveillance des adultes. Les élèves du petit lycée Condorcet ont établi leur propre « quartier général » à la cité Monthiers : « C'est leur place de grève. Une sorte de place du Moyen Âge, de cour d'amour, des jeux, des miracles, de bourse aux timbres et aux billes, de coupe-gorge où le tribunal juge les coupables et les exécute, où se complotent de longue main ces brimades qui aboutissent en classe et dont les préparatifs épatent les professeurs ». (Jean Cocteau : *Les Enfants terribles*, 1929, rééd., Paris, Bernard Grasset, 1995, pp. 15-16).

55. Vallès relève que le collège royal du Puy « donnait, comme tous les collèges, comme toutes les prisons, sur une rue obscure ». (Jules Vallès : *L'Enfant*, 1879, rééd., Paris, Le Livre de Poche, 1985, p. 39.)

56. En 1839, la municipalité consent enfin à ouvrir une place en face de l'entrée de Louis-le-Grand, au débouché de la rue Gerson. Cinquante ans plus tard, la disparition de la place Gerson (absorbée par les bâtiments de la nouvelle Sorbonne) sera compensée par l'élargissement de la rue Saint-Jacques.

57. Construit au même moment, le lycée Voltaire adopte le parti inverse : éloignant de la rue tous les espaces scolaires, un simple couloir ceinture l'édifice, à l'exception du bâtiment principal, avenue de la République, où l'architecte n'a placé que quatre salles de classes et deux amphithéâtres.

58. « Il nous souvient du supplice des professeurs obligés de lutter de la voix avec le tonnerre du métropolitain qui bondit hors de terre, juste en face du lycée, pour jeter aux quatre vents du ciel son bruit insolent de ferrailles. Il est vrai qu'il se repose : il ne passe que toutes les trois minutes, mais comme les trains se croisent, on a parfois une minute et demie de tranquillité ». (G. Dupont-Ferrier : *Les Écoles [...]*, op. cit., pp. 208-209).

59. G. Émond : *Histoire du collège de Louis-le-Grand depuis sa fondation jusqu'en 1830*, Paris, Durand et Loisel, 1845, p. 261 ; H.L. Bouquet, op. cit., p. 410.

60. H.L. Bouquet, *ibid.*, p. 410-412.

61. J. Quicherat : *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*, tome II, Paris, Hachette, 1862, pp. 377-378.

62. *Id., ibid.*, tome III, 1864, p. 321 ; Lefeuvre : *Histoire du lycée Bonaparte (collège Bourbon)*, Paris, 1852, p. 130.

63. En 1838, un médecin et un professeur bordelais relèvent que « la nécessité de mettre en harmonie l'éducation physique et intellectuelle de l'enfance est profondément sentie depuis longtemps ». Après avoir regretté que les plans étudiés jusqu'alors ont échoué dans la pratique, ils recommandent la création, « d'abord à Paris, ensuite dans des localités favorables pour chaque académie, [d'un] établissement spécial, dans lequel les soins intellectuels seraient complètement subordonnés aux soins hygiéniques, diététiques et médicaux, et cela à l'inverse de ce qui existe dans tous les collèges ». (Pouget et Valat : *Plan d'organisation hygiénique et médicale pour les collèges royaux*, Bordeaux, 1838, pp. 3 et 21). La gymnastique scolaire a fait son apparition un peu plus tôt sous l'impulsion du colonel Amoros, d'abord à l'institution Durdan (1818), puis dans les lycées d'internes de la capitale : à Louis-le-Grand en 1829, à Henri IV en 1831 et à Saint-Louis en 1836.

64. Baudelaire, *Épître à Sainte-Beuve*, c. 1843.

65. Il s'agit de l'ancienne propriété des ducs de Condé. Acquis par l'actuel lycée Louis-le-Grand dès 1798, le domaine était devenu en 1836, au prix de quelques aménagements, la résidence estivale des pensionnaires que leurs parents ne reprenaient pas pendant les vacances.

66. « Lycées impériaux. Programme pour les bâtiments. Projet », 1861, A.N., F 17 7571. En 1868, le ministre Victor Duruy fera part de sa satisfaction à l'Empereur : « J'aime à rappeler aussi une innovation précieuse pour le développement physique des plus jeunes enfants, qui, dans les villes populeuses, se trouvent exposés à bien des influences morbides contre lesquels ils ne peuvent réagir. On a créé pour eux des établissements spéciaux placés à la campagne, dans les meilleurs conditions hygiéniques, avec un régime approprié à leur âge ». (*Statistique de l'enseignement secondaire en 1865*, Paris, Imprimerie impériale, 1868, p. CXXI).

67. À la même époque, les lycées de Nantes, Nîmes, Orléans, Poitiers et Reims possèdent également des propriétés à la campagne, mais sans véritable annexe.

68. *Statistique [...]*, op. cit., p.LXXVII.

69. Après que deux asiles impériaux ont été fondés à Vincennes (1857) et au Vésinet (1859), l'institution Sainte-Périne et l'hospice des Ménages sont transplantés respectivement à Auteuil (1862) et à Issy (1863), et les hospices des Incurables hommes et femmes, regroupés à Ivry (1868).

70. En 1881, le prix du mètre carré à Sceaux est de 2,60 francs (lycée Lakanal : 255 000 francs pour 98 268 m²), alors qu'à Paris, au nord de la gare Saint-Lazare, il coûte 486,30 francs, soit 187 fois plus cher (petit lycée Condorcet : 1 400 000 francs pour 2 878,85 m²) !

71. Octave Gréard : *L'Enseignement secondaire à Paris en 1880*, Paris, Delalain, 1880, pp. 15-16.

72. *Id., ibid.*, pp. 16-17. Dans les années suivantes, l'administration créera effectivement trois lycées d'externes à Paris : Buffon et Voltaire, puis Carnot. Les deux seuls lycées à pensionnat (Janson et le petit Louis-le-Grand, actuel lycée Montaigne) jouiront du voisinage immédiat de

deux grands espaces verts : le bois de Boulogne et le jardin du Luxembourg. Quant aux lycées de jeunes filles, ce seront tous des externats à l'exception notable du lycée Victor-Duruy, où un véritable parc sera substitué à la traditionnelle cour de récréation.

73. « Dans quelques centres importants, notamment à Paris, on peut installer dans l'intérieur des villes des lycées ne recevant que des demi-pensionnaires et des externes [...], et, à la campagne, des lycées destinés uniquement aux pensionnaires et aux demi-pensionnaires » (« Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges », 1881, A.N., F 17 7585). À partir de 1881 également, le gouvernement fonde plusieurs établissements de formation des enseignants du primaire et du secondaire dans la banlieue sud de Paris : à Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

74. Édouard Maneuvrier : *L'Éducation de la bourgeoisie sous la République*, Paris, Léopold Cerf, 1888, p. 264.

75. Pour la seule académie de Paris, Gréard projetait la fondation de trois internats : à Drancy ou à Dugny (au nord-est), à Saint-Mandé (au sud-est) et aux confins de Neuilly (à l'ouest), qui, avec le lycée de Vanves (au sud), auraient encerclé la capitale.

76. Jules Vallès, qui compte parmi les plus virulents adversaires des lycées, observe en 1882 que « les enfants restent les otages des prêtres ou des soldats, dans les couloirs de ces petites Roquettes, où ils sont détenus tout aussi bien que s'ils avaient été enfermés sur la plainte des parents [...] ou sur un jugement des magistrats qui les auraient trouvés criminels ! » (Jules Vallès : « Les lycées », *La France*, 4 août 1882).

77. En novembre 1864, Duruy a réclamé que les jeunes Parisiens visitent, pendant la mauvaise saison, les musées, les collections scientifiques et les grandes usines de la capitale. Huit ans plus tard, Jules Simon étend cette mesure aux élèves des départements, et institue les promenades topographiques dans la campagne, avec cartes d'état-major.

78. *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, 1870, p. 390. Dans les semaines qui suivent, le Siègè de Paris contraint les lycées de la capitale à accueillir en outre des compagnies de gardes mobiles et de gardes nationaux, ou des ateliers d'équipement qui compromettront dans certains cas la rentrée d'octobre 1870.

79. Ouverte le 1^{er} mai 1901 et bien connue des étudiants du Quartier latin, la galerie Gerson ne figurait pas sur les plans primitifs d'Henri-Paul Nénot, l'architecte de la nouvelle Sorbonne. Sa création avait été ardemment réclamée par le proviseur Gidel au début des années 1890, et défendue par le conseiller municipal Deschamps, comme devant remplacer la vieille rue éponyme que la Sorbonne devait annexer. Quant au projet de tramway, il fut étudié puis abandonné en 1906. Aujourd'hui encore, aucune ligne de bus n'emprunte cette portion de la rue Saint-Jacques.

RÉSUMÉS

Au XIX^e siècle, les lycées éprouvent à l'égard des villes qui les abritent des sentiments ambivalents, entre attraction et rejet. En contrepartie des multiples ressources qu'elles procurent, les villes occasionnent en effet des nuisances qui menacent sans cesse la santé, la sécurité et la moralité des élèves ainsi que la bonne marche de leurs études. Pendant longtemps, les établissements peinent à faire entendre leurs revendications et doivent donc s'adapter seuls au contexte urbain. Mais, peu à peu, ces rapports conflictuels s'apaisent : à la fin du siècle, après

que le gouvernement a échoué dans sa tentative de transporter à la campagne les établissements d'internes, la ville est devenue un véritable partenaire avec lequel les lycées n'hésitent plus à multiplier les échanges. Par son exemplarité, le cas des lycées parisiens illustre cette lente évolution.

In the 19th century, lycées experienced ambivalent feelings towards the cities that harboured them, ranging from attraction to rejection. Cities offered many resources to schools, on the other hand they caused threatening damage to the health, safety and moral standards of the pupils, as well as to the course of their studies. For a long time, schools struggled to put forward their claims and had therefore to adapt alone to the urban context. However, these conflictual relationships gradually died down. Towards the end of the century, after the government's failure to set up boarding schools outside the cities, lycées and cities became real partners with an increasing number of contacts between the two. Because of its exemplary nature, the case of the lycées in Paris illustrates this slow evolution.

Im 19. Jahrhundert standen die Gymnasien den städtischen Zentren, innerhalb derer sie angesiedelt waren, mit eher gemischten Gefühlen gegenüber, denn trotz der unverzichtbaren Ressourcen, die die Städte zu bieten hatten, wirkten sie sich auf den Gesundheitszustand, die Sicherheit und das Benehmen der Schüler natürlich immer wieder negativ aus und störten so deren schulische Ausbildung. Dennoch gelang es den schulischen Einrichtungen zumeist nicht, ihren Forderungen Gehör zu verschaffen; sie kamen deshalb nicht umhin, sich ihrerseits ihrer Umgebung so weit wie möglich anzupassen. Erst gegen Ende des Jahrhunderts, nachdem man von Regierungsseite vergeblich versucht hatte, die Internatsschulen in eine ländliche Umgebung zu verlegen, lösten sich diese Konflikte allmählich auf. Erst zu diesem Zeitpunkt wurden die Städte zu regelrechten Partnern der Gymnasien, mit denen ein Austausch auf den unterschiedlichsten Ebenen stattfinden konnte. Diese langsam fortschreitende Entwicklung wird am Beispiel der Pariser Gymnasien exemplarisch aufgezeigt.

INDEX

Index géographique : France, Paris

Index chronologique : XIXe siècle, XIXe siècle (1870-1914)

Mots-clés : architecture scolaire, histoire urbaine

AUTEUR

MARC LE CŒUR

Historien de l'art

Doctorant, Université de Paris-I